

Département des
Pyrénées-Orientales

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE

Arrondissement de :
Céret

N°2020/09

Commune de LAMANERE 66230

Canton de :
Prats-De-Mollo

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **7**
Sous-Domaine :
7.1

Séance ordinaire du Conseil Municipal du quatre juin deux mille vingt à neuf heures trente, le conseil Municipal de la Commune de LAMANERE Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, Sous la Présidence de Mme le Maire, Agnès PARAYRE

Objet : Vote du Budget Primitif Commune Exercice 2020

Présents : Messieurs CAPALLERA Jean-Paul, FIGA Georges, JUANOLE Michel, Mesdames MARGALEF Marie-Andrée, MONIE Danielle, DEMOULIN Pierrette.

Nombre de conseillers municipaux en service est de : **sept**

Formant la majorité des membres en exercice,
Absent : Néant.
Empêché : Néant.
Procuration : Néant.
Secrétaire de séance : Madame MONIE Danielle.

Madame le Maire, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif « Commune 2020 »

CONVOCAION C.M
EN DATE DU :
29 mai 2020

Section « Fonctionnement » : Dépenses 137 773, 00 €
Recettes 137 773, 00 €

AFFICHAGE EN DATE
DU : 29/05/2020

Section « investissement » : Dépenses 24 099, 00 €
Recettes 24 099, 00 €

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05/06/2020

Après examen détaillé du budget, le Conseil municipal a approuvé et voté le **budget primitif « Commune 2020 »** à l'unanimité des membres présents.

VOTE POUR : 7 VOTE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Lamanère, le 04 juin 2020

PAR PUBLICATION
LE :

Le Maire,
Agnès PARAYRE

PAR DELEGATION
LE :
(signature)
Prénom Nom

Accusé de réception Préfecture du
N°

